

DELIBERATION N°2023-012

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} mars, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

Étaient présents : Titulaires : AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, ENOS Jacques, FINET Pascal, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, MALCAVA Didier, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROMERO Thierry, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, TIHY André, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOREN Bernard, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : GENCE Claude donne son pouvoir à SENINCK Régine.

Suppléants votants : BOURLON DE ROUVRE (suppléant de PROVOST Jean Claude), CHAUVIERE Noel (suppléant de DELAMARE Frédéric, DEFLUBE Fabienne (suppléante de DE ANDRES Carole) DEZELLUS Michel, (suppléant de DUFROY Maria), DORLEANS Jacques (suppléant de AUBOURG Jean), DUTILLOY Brigitte (suppléante de DUONG Isabelle), HUNOST Sylvain (suppléant de LEROUX Etienne), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEBOCEY Véronique).

Suppléant non-votant :

Étaient excusés : BERNARD Jean-François, DONNET MOUSSEUX Aline, DOUVENOU Gérard, DUONG Isabelle, DE ANDRES Carole, DUMESNIL Jean-François, GENCE Claude, JEHANNE Éric, LEBOCEY Véronique, LEROUX Etienne, LEVASSEUR Dominique, PECOT Bertrand, SEYS Nicolas, STAB Anne, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joel, THIEBAULT Damien, VAGNER Marie-Lyne et VOSNIER Christian.

Absents : AUBOURG Jean, DANNEELS Philippe, DELAMARE Frédéric, DUFROY Maria, FONTAINE Alain, LEMOUCHER Alain, HOUSSARD Jean-Claude, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, PRESLES Gwendoline, PROVOST Jean Claude, ROCFORT Françoise, ROBILLOT Philippe et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, Gilles MAROUARD – Responsable Exploitation, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL et Marlène CORDEY – Gestionnaire aux Affaires Générales.

Titulaires :24

Suppléants votants :8

Suppléant non-votant :0

Pouvoirs :1

Total votants :33

Présents :32

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures.

Date de la convocation : 15 février 2023. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 COMPRENANT NOTAMMENT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PREVISIONNEL, LE BUDGET PRIMITIF PROVISoire 2023 ET L'EXTRAPOLATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2024 A 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 1 et D. 2312-3 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'avis de la commission finance réunie le 08 février 2023 ;

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire présenté par le vice-président en charge des finances, Monsieur Laurent BEAUDOUIN ;

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article unique : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Monsieur Laurent BEAUDOUIN, vice-président en charge des finances, par une délibération spécifique pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour et trait certifié conforme

Jean-Pierre DELAPORTE
Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.